



Commune de Les Choux
Compte rendu du Conseil Municipal

02 septembre 2024

Membres en exercice : 14
Membres présents : 12

L'an 2024 et le 02 septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu, Salle de Conseil – Mairie 5 rue de la Poste sous la présidence de Monsieur MOREL Olivier, Maire.

Présents :

Monsieur MOREL Olivier, Maire

Mmes : CHANZY Emilie, FINOUX Laetitia, LAMONTAGNE Sylvie, THORET Nathalie

MM : BOUE Hervé, CACCIA Anthony, CHEVALIER Christian, DOUBRE Eric, GAUTIER François, MENOUVRIER Pascal, VASSEUR Ludovic,

Excusés :

Monsieur BADAoui Kada ayant donné pouvoir à VASSEUR Ludovic

Absents :

Monsieur DUREVILLE Arnaud

A été nommé secrétaire : MENOUVRIER Pascal

1. Demande de subventions :

1.1. Financement du comptoir d'accueil

Suite à l'acceptation lors du Conseil Municipal du 02 juillet 2024 pour l'acquisition d'un comptoir d'accueil, Monsieur le Maire informe que cette acquisition peut faire l'objet demande de subvention auprès du Conseil Départemental : volet 3 - FAPO pour un montant de subvention de 80% du montant HT.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de faire la demande de subvention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental : volet 3 - FAPO à hauteur de 80% du total HT.
- **Charge** Monsieur le Maire de remplir toutes les formalités d'usage pour la prise en compte de la présente délibération.

1.2. Financement d'un serveur informatique

1.2.1. Acquisition d'un serveur informatique

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le devis d'un poste informatique qui servira uniquement de serveur à la mairie, permettant à tous les poste de la mairie de se connecter et libérer ainsi le poste du secrétariat qui assure aujourd'hui cette fonction et doit rester en fonctionnement en permanence.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la proposition de la société Cristal Informatique basée à Gien pour un montant de 3 880.83€ HT.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis pour l'acquisition du poste informatique sous condition de l'obtention de la subvention du conseil départemental.

1.2.2. Demande de subvention pour un serveur informatique

Suite à l'acceptation du Conseil Municipal pour l'acquisition d'un poste informatique pour le serveur, Monsieur le Maire informe que cette acquisition peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental : volet 3 - FAPO pour un montant de 2 796€ HT représentant 80% du montant du projet, licences informatiques soustraites.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de faire la demande de subvention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental : volet 3 - FAPO à hauteur de 80% du total HT du projet soit 2 796€ licences informatiques soustraites.
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Conseil Départemental
- **Charge** Monsieur le Maire de remplir toutes les formalités d'usages pour la prise en compte et l'exécution de la présente délibération.

2. Entretien des locaux municipaux

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 05 octobre 2023, l'entreprise TEDATOUT situé à Ouzouer-sur-Loire avait été choisi pour réaliser l'entretien des locaux municipaux. Le contrat n'ayant pas été honoré convenablement, Monsieur le Maire informe qu'il a dû résilier le partenariat.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la nécessité de l'entretien des locaux et propose le devis de la société NET LIMPEZA situé à Briare pour un montant de 671.71€ HT mensuel.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis de la société NET LIMPEZA situé à Briare pour un montant de 671.71€ HT mensuel.
- **Charge** Monsieur le Maire de remplir toutes les formalités d'usages pour la prise en compte de la présente délibération.

Informations diverses

- Réflexion sur la réorganisation des services de la mairie

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de mener une réflexion sur la création d'un poste à mi-temps d'accueil de la mairie. Ce poste aurait en charge, l'accueil, le standard téléphonique, l'état civil (mariages, décès, divers actes notariés, etc.) et le classement des archives.

Monsieur le Maire, afin de lancer la réflexion, adressera aux membres du conseil municipal les fiches de postes de secrétaire de mairie et agent d'accueil.

Monsieur le Maire informe également que cette création de poste augmenterait probablement l'ouverture de l'accueil.

- Travaux de la mairie

Les travaux ne sont toujours pas terminés et nous attendons que le menuisier et le maçon les terminent. Les quasi-totalités des tablettes qui étaient cintrées ont été changées et la dernière porte à galandage doit être posée le vendredi 06 septembre ainsi que divers petits travaux de menuiserie.

Il restera à organiser l'inauguration probablement fin octobre.

- Fête du village

Monsieur le Maire tient à remercier l'association « Les chouettes en fête » pour l'organisation de la fête du village qui s'est maintenue malgré une météo peu clémente.

- Rentrée scolaire

La rentrée scolaire s'est bien passée. Nous avons un effectif de 49 enfants répartis sur 4 niveaux sur 2 classes.

Tour de table

Eric demande s'il y a une évolution au niveau des fissures de l'Eglise.

Le 1^{er} adjoint précise que les témoins qui sont installés sur les fissures ne montrent pas d'évolution inquiétantes. Il sera néanmoins nécessaire à une échéance plus ou moins courte de faire reconstruire la structure du bâtiment.

Il demande également un point de situation sur la distribution du pain à l'agence postale depuis la réorganisation. Les changements effectués sont satisfaisants et le rythme reste le même.

Pas d'autres demandes des membres du conseil.

Fin de séance à 20 heures 39